

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de politique extérieure  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[apk.cpe@parl.admin.ch](mailto:apk.cpe@parl.admin.ch)

Etat : décembre 2011

## La Commission de politique extérieure du Conseil des Etats pendant la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2011)

### Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2011)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Perspective

### 1 Mandat

Aux termes de l'*art. 44, al. 1*, de la Loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau datée du 8 novembre 1991, la Commission de politique extérieure du Conseil des États (CPE-E) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

Politique extérieure : neutralité, diplomatie, relations internationales, organisations internationales, aide au développement, aide financière, coopération technique, aide humanitaire et droits de l'homme.



Politique économique extérieure : relations Suisse-UE, relations AELE-EEE, accords avec l'étranger, questions monétaires, relations avec le FMI, mesures de politique commerciale et économique en faveur des pays en voie de développement, relations de la Suisse avec la Banque mondiale.

## 2 Objets traités pendant la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2011)

### 21 Répartition par type d'objet

La CPE-E a procédé à l'examen préalable de 303 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	Initiatives populaires	0	
b.	Projet d'arrêtés du Conseil fédéral	68	
c.	Rapports du Conseil fédéral	27	
d.	Co-rapports	13	
e.	Consultation sur un projet d'ordonnance du Conseil fédéral	33	
f.	Examen préalable des initiatives parlementaires	2	2 « ne pas donner suite »
g.	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CPE-N	0	
h.	Examens préalables d'initiatives des cantons	2	2 « ne pas donner suite »
i.	Élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 <sup>e</sup> phase, iv. commission)	1	
j.	Projet émanant de l'autre conseil (iv. pa. élaborées par une commission du Conseil national)	0	
k.	Interventions de la commission	6	5 motions / 1 postulat
l.	Motions de l'autre conseil (et motions du Conseil national modifiées par le Conseil des Etats)	21	
m.	Pétitions	16	16 « ne pas donner suite »
n.	Objets internes	113	
o.	Cas particuliers	1	
	<b>Total</b>	<b>303</b>	

### 22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral :

- [07.095](#) Combat contre les actes terroristes contre la sécurité nucléaire et maritime. Conventions et protocoles
- [08.028](#) Coopération au développement. Financement des mesures de politique économique et commerciale. Continuation
- [08.029](#) Accord sur la libre circulation. Reconduction et extension à la Bulgarie et à la Roumanie



- [08.030](#) Coopération technique et aide financière en faveur des pays en développement 2008 – 2011. Continuation
- [08.039](#) Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- [08.040](#) Relations avec l'ONU et les organisations internationales ayant leur siège en Suisse. Rapport 2008
- [08.043](#) Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral
- [08.045](#) La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. 9ème rapport
- [08.082](#) Aide monétaire internationale. Poursuite
- [09.055](#) Réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE. Contribution de la Suisse en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie
- [09.078](#) Continuation de la coopération au développement. Rapport
- [09.090](#) Facilitation et sécurité douanières. Accord avec la Communauté européenne
- [10.022](#) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure. Adhésion
- [10.030](#) Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases légales du Fonds pour les frontières extérieures
- [10.038](#) Demande de renseignements des Etats-Unis d'Amérique relative à UBS SA. Accord
- [10.076](#) Coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI. Poursuite
- [10.081](#) Banques multilatérales de développement. Participation à l'augmentation du capital
- [10.085](#) Aide publique au développement. Augmentation
- [10.086](#) Evaluation de la politique européenne de la Suisse. Rapport
- [10.088](#) Relation entre la Suisse et les agences européennes. Rapport
- [10.096](#) Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales. Protocole additionnel
- [11.037](#) Aide humanitaire internationale. Prolongation et augmentation du crédit-cadre
- [11.040](#) Mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine. Continuation
- [07.074](#) Programme MEDIA 2007-2013. Accord avec la Communauté Européenne. Message complémentaire (*CTT, co-rapport*)
- [07.078](#) Convention des Nations Unies contre la corruption (*CAJ, co-rapport*)
- [07.081](#) Violations graves du droit international humanitaire. Coopération avec les tribunaux internationaux. Prolongation (*CAJ, co-rapport*)
- [07.100](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS, co-rapport*)
- [08.022](#) Développement de l'acquis de Schengen. FRONTEX (*CPS, co-rapport*)
- [09.025](#) Accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon (*CER, co-rapport*)
- [09.030](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Colombie et accord agricole entre la Suisse et la Colombie (*CER, co-rapport*)
- [09.038](#) Opération NAVFOR Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM (*CPS, co-rapport*)
- [10.059](#) Politique de sécurité de la Suisse. Rapport (*CPS, co-rapport*)
- [10.075](#) Programme de consolidation 2012 – 2013 (*CdF, co-rapport*)
- [10.095](#) Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2012 – 2015 pour trois Centres de Genève (*CPS, co-rapport*)
- [10.098](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (*CPS, co-rapport*)
- [10.099](#) Promotion civile de la paix au DDPS. Crédit-cadre 2012 – 2015 (*CPS, co-rapport*)
- [07.093](#) Accords généraux d'emprunt du FMI. Renouvellement de la participation de la Suisse
- [09.039](#) Fonds monétaire international. Contribution extraordinaire limitée dans le temps pour augmenter les ressources
- [10.079](#) Fonds monétaire international. Adhésion aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés



- [10.080](#) Fonds monétaire international. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire
- [09.052](#) Rapport de politique étrangère 2009
- [10.111](#) Rapport de politique étrangère 2010
- [08.008](#) Politique économique extérieure 2007. Rapport
- [09.007](#) Politique économique extérieure 2008. Rapport
- [10.009](#) Politique économique extérieure 2009. Rapport
- [11.008](#) Politique économique extérieure 2010. Rapport
- [05.077](#) FIPOI. Aides financières (OMC I)
- [08.050](#) FIPOI. Aides financières (OMC II)
- [09.059](#) FIPOI. Aides financières à l'OMC (extension intra muros)
- [10.053](#) FIPOI. Aides financières à l'OMC (extension extra muros)
- [08.063](#) FIPOI. Aides financières au CICR
- [08.025](#) FIPOI. Aides financières au CERN
- [07.097](#) FIPOI. Aides financières à l'UICN
- [08.038](#) Traités internationaux conclus en 2007. Rapport
- [09.040](#) Traités internationaux conclus en 2008. Rapport
- [10.046](#) Traités internationaux conclus en 2009. Rapport
- [11.032](#) Traités internationaux conclus en 2010. Rapport
- [08.019](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2007. Rapport
- [09.017](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2008. Rapport
- [10.006](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2009. Rapport
- [11.006](#) Motions et postulats des conseils législatifs 2010. Rapport
- [07.068](#) Double imposition. Convention avec l'Afrique du Sud
- [07.090](#) Double imposition. Convention avec l'Argentine
- [08.044](#) Double imposition. Convention avec la Colombie
- [08.059](#) Double imposition. Convention avec la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord
- [08.075](#) Double imposition. Convention avec le Chili
- [09.012](#) Double imposition. Convention avec le Bangladesh
- [09.026](#) Double imposition. Convention avec la France
- [09.027](#) Double imposition. Convention avec la Turquie
- [09.028](#) Double imposition. Convention avec le Ghana
- [09.091](#) Double imposition. Convention avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- [09.092](#) Double imposition. Convention avec le Mexique
- [09.093](#) Double imposition. Convention avec le Danemark
- [09.094](#) Double imposition. Convention avec les Etats-Unis d'Amérique
- [10.012](#) Double imposition. Convention avec l'Autriche
- [10.013](#) Double imposition. Convention avec la Norvège
- [10.014](#) Double imposition. Convention avec la République de Finlande
- [10.015](#) Double imposition. Convention avec le Grand Duché de Luxembourg
- [10.016](#) Double imposition. Convention avec le Qatar
- [10.068](#) Double imposition. Convention avec les Pays-Bas
- [10.069](#) Double imposition. Convention avec la Turquie
- [10.070](#) Double imposition. Convention avec le Tadjikistan
- [10.071](#) Double imposition. Convention avec le Japon
- [10.072](#) Double imposition. Convention avec la Géorgie
- [10.073](#) Double imposition. Convention avec la Pologne
- [10.101](#) Double imposition. Convention avec l'Inde
- [10.102](#) Double imposition. Convention avec l'Allemagne
- [10.103](#) Double imposition. Convention avec le Kazakhstan
- [10.104](#) Double imposition. Convention avec le Canada
- [10.105](#) Double imposition. Convention avec l'Uruguay
- [10.106](#) Double imposition. Convention avec la Grèce
- [11.027](#) Double imposition. Complément aux diverses conventions



- [11.051](#) Double imposition. Convention avec la Roumanie
- [11.052](#) Double imposition. Convention avec la Suède
- [11.053](#) Double imposition. Convention avec Singapour
- [11.054](#) Double imposition. Convention avec Malte
- [11.055](#) Double imposition. Convention avec la Slovaquie
- [11.056](#) Double imposition. Convention avec la République de Corée

*Les résumés des messages, des rapports et des délibérations sont disponibles sur Curia Vista (cf. liens ci-dessus) ou sur la page du Service de documentation présentant la [Rétrospective](#), où ils sont classés par thèmes.*

## **23 Élaboration d'un projet**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une initiative parlementaire, la CPE-E a soumis à son conseil le projet d'acte suivant :

- [09.472](#) Iv. pa. CPE-E : Amélioration de l'efficacité et de la coordination des activités internationales de l'Assemblée fédérale

## **24 Projets d'acte de l'autre conseil**

La CPE-E n'a procédé à l'examen d'aucun projet d'acte du Conseil national.

## **25 Examens préalables**

Remarques concernant les examens préalables d'iv. pa. / iv. ct. au sein de la CPE-E :

- Pendant la période sous revue, la commission a procédé à l'examen préalable de l'initiative parlementaire suivante :
  - [07.414](#) Iv. pa. Schlüer. Initiative suisse en vue d'adapter les Conventions de Genève  
Proposition : ne pas donner suite.
  - [09.517](#) Iv. pa. Reimann Maximilian. Activation de la clause de sauvegarde par le Parlement  
Proposition : ne pas donner suite.
- Pendant la période sous revue, la commission a procédé à l'examen préalable de deux initiatives cantonales :
  - [08.300](#) Iv. ct. GE: Pour un soutien concret et direct de la Suisse aux Roms de Roumanie  
Proposition : ne pas donner suite.
  - [09.325](#) Iv. ct. BE : Relèvement de l'aide au développement  
Proposition : ne pas donner suite.

## **26 Interventions**

Remarques concernant l'élaboration des interventions déposées par la CPE-E et l'examen des motions du Conseil national :



#### Interventions de la CPE-E :

- [08.3234](#) Mo. CPE-E (08.029). Pour une libre circulation des personnes profitable grâce à des campagnes de formation et de formation continue  
Le Conseil des Etats a retiré la motion.
- [08.3445](#) Po. CPE-E. Le droit international humanitaire et les conflits armés actuels  
Le Conseil des Etats a adopté le postulat.
- [09.3358](#) Mo. CPE-E. Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse  
Le Conseil des États a adopté la motion. Le CPE-N ayant déposé une motion de teneur identique ([09.3015](#)) qui a été adoptée par le Conseil national, la présente motion est considérée comme adoptée.
- [09.3359](#) Mo. CPE-E. Guerre civile au Sri Lanka. Pas de renvois de requérants d'asile tamouls  
Le Conseil des Etats a rejeté la motion par 22 voix contre 12.
- [10.3004](#) Po. CPE-E. Compatibilité de la Charte sociale européenne révisée avec l'ordre juridique suisse  
Le Conseil des Etats a adopté le postulat.
- [10.3005](#) Mo. CPE-E. Mesures permettant d'informer rapidement le Parlement des projets d'actes législatifs européens importants  
Le Conseil des Etats a adopté la motion.
- [10.3013](#) Mo. CPE-E. Futures conventions de double imposition. Ne pas accorder l'entraide administrative lorsque les données ont été obtenues illégalement  
Le Conseil des Etats a adopté la motion.
- [10.3354](#) Mo. CPE-E. Base légale pour la conclusion de traités internationaux par le Conseil fédéral  
Le Conseil des Etats a adopté la motion.
- [11.3760](#) Po. CPE-E. Schéma directeur du réseau extérieur suisse  
Le Conseil des Etats a adopté le postulat.
- [11.4044](#) Po. CPE-E. Nécessité de réformer ou non la coopération entre la Confédération et les cantons en matière de politique extérieure

#### Examen des motions du Conseil national :

- [06.3804](#) Mo. Pfister Gerhard. Suppression de l'aide au développement accordée à la Corée du Nord  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [08.3213](#) Mo. Mörgeli : Stratégie globale et objectifs uniformes en matière d'aide au développement  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [08.3242](#) Mo. CPE-N : 0,4 pour cent du RNB en faveur de l'aide publique au développement à partir de 2009  
La CPE-E a adopté la motion par 10 voix et 2 abstentions.



- [08.3311](#) Mo. Groupe socialiste : Sécurité alimentaire et institutions de Bretton Woods  
La CPE-E a adopté la motion par 8 voix et 2 abstentions.
- [09.3015](#) Mo. CPE-N : Guerre civile au Sri Lanka. Engagement de la Suisse  
Cf. motion [09.3358](#) ci-dessus (motion identique)  
La CPE-E ayant déposé une motion de teneur identique ([09.3358](#)) qui a été adoptée par le Conseil des États, la présente motion est considérée comme adoptée.
- [09.3360](#) Mo. CPE-N : Qui conduit l'OCDE? Le Conseil des ministres ou le G-20?  
La CPE-E a proposé, à l'unanimité moins 1 abstention, d'adopter la motion selon sa proposition d'amendement.
- [09.3361](#) Mo. CPE-N : Accords de double imposition. Consultation des Commissions de politique extérieure  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [09.3694](#) Mo. Rechsteiner-Basel : Coopération au développement et certification MSC. Soutien aux pêcheurs locaux  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [09.3774](#) Mo. CPE-N : Monastères araméens en Turquie. Reconnaissance des droits de la minorité syriaque  
La CPE-E a rejeté la motion à l'unanimité.
- [09.3852](#) Mo. Segmüller : Intégration civique des Suisses de l'étranger. Améliorer l'information politique  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [09.4052](#) Mo. Rime : Révision de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE  
La CPE-E a rejeté la motion par 6 voix contre 1 et 1 abstention.
- [09.4218](#) Mo. Flückiger-Bäni : Limiter l'autorisation de séjour des citoyens de l'UE au chômage  
La CPE-E a rejeté la motion à l'unanimité.
- [09.4275](#) Mo. Groupe V : Limiter à un an le titre de séjour des citoyens de l'UE au chômage  
La CPE-E a rejeté la motion par 5 voix contre 3.
- [10.3212](#) Mo. Müller Walter : Pour une stratégie claire en matière de politique extérieure  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [10.3279](#) Mo. Groupe libéral-radical : Accord sur la libre circulation des personnes. Halte à la discrimination frappant les services transfrontaliers  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [10.3665](#) Mo. Fiala : Convention de double imposition de 1951 entre la Suisse et les Etats-Unis. Accélérer sa révision  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [10.3366](#) Mo. CER-N : Révision des bases légales régissant la conclusion d'un traité international par le Conseil fédéral  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [10.3820](#) Mo. Darbellay : Obligation de servir des vins suisses dans les ambassades



La CPE-E a proposé à l'unanimité d'adopter la motion selon sa proposition d'amendement.

- [10.3838](#) Mo. Hurter : Pour que des vins et des spiritueux suisses soient servis lors de manifestations officielles suisses à l'étranger  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [10.3863](#) Mo. Bänziger. Mieux informer sur les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne  
La CPE-E a rejeté la motion par 5 voix contre 5.
- [11.3005](#) Mo. CPE-N : Réalisation de la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [11.3157](#) Mo. Cassis. Tensions entre la Suisse et l'Italie. Pour une stratégie de la détente  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.
- [11.3203](#) Mo. Brunschwig Graf. Suisses de l'étranger. Coordination des services de l'administration fédérale et création d'un guichet unique  
La CPE-E a adopté la motion à l'unanimité.

## **27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination**

Le Conseil fédéral a informé la commission sur des questions et des événements importants. Conformément à l'art. 152, al. 2, LParl, la CPE-E a ainsi pu prendre position notamment sur les sujets suivants :

- Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur une demande d'entraide administrative de l'Internal Revenue Service (fisc américain) concernant UBS SA ;
- Réunion de printemps du FMI ;
- Etat d'avancement des négociations avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne au sujet de la coopération en matière fiscale et dans le domaine des marchés financiers.

En vertu de l'art. 152, al. 3, LParl, la commission a été consultée sur les objets suivants :

- Accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire. Mandat de négociation ;
- Mandat de négociation en vue d'un accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Inde ;
- Mandat de négociation en vue de la conclusion d'une convention additionnelle relative au Fonds pour les frontières extérieures ;
- Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie ;
- Mandats de négociations en vue d'accords de libre-échange avec la Russie et l'Ukraine ;
- Mandat de négociation pour un accord sur la participation de la Suisse aux programmes de navigation par satellite de l'UE Galileo et EGNOS ;
- Mandats de négociation pour la révision d'accords de double imposition en vue de la mise en œuvre des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale ;
- Priorités définies par le Conseil fédéral pour la 64<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Mandat de négociation en vue d'un accord de libre-échange avec Hong Kong ;





- Mandat du Conseil fédéral pour la conférence sur le climat de Copenhague ;
- Mandat de négociation pour un accord entre la Suisse et l'UE concernant la coopération avec l'Agence européenne de défense (AED) ;
- Mandat de négociation pour un accord entre la Suisse et l'UE concernant le commerce des droits d'émission ;
- Adaptation du mandat de négociations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité et entretiens exploratoires sur d'autres questions d'énergies ;
- Priorités de la Suisse pour la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Ouverture de négociations relatives à un accord de coopération avec l'UE dans le domaine de la concurrence ;
- Ouverture de négociations sur un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la sécurité des produits chimiques (REACH) ;
- Mandats du Conseil fédéral pour des négociations dans le domaine fiscal avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne ;
- Troisième actualisation de l'annexe II à l'Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE (ALCP) concernant la coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale ;
- Mandat de négociation pour un accord de libre-échange entre l'AELE et la République socialiste du Vietnam ;
- Priorités de la Suisse pour la 66e session de l'Assemblée générale de l'ONU ;
- Mandat de négociation relatif à l'extension de l'accord sur le transport aérien entre la Suisse et l'UE aux droits de cabotage ;
- Reconnaissance de l'indépendance du Sud-Soudan ;
- Mandat de négociation en vue de la mise à jour et de l'extension de certains accords relatif aux échanges de produits agricoles ;
- Bureau d'appui en matière d'asile (EASO) : mandat de négociation avec l'UE.

Selon l'art. 152, al. 3<sup>bis</sup>, LParl :

- Accord entre la Suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité. Application provisoire ;
- Application à titre provisoire de l'Accord supplémentaire entre la Communauté européenne, la République d'Islande, le Royaume de Norvège, la Confédération suisse et le Liechtenstein sur les modalités de la participation de ces Etats au Fonds pour les frontières extérieures ;
- Accord d'entraide administrative du 19 août 2009 entre la Suisse et les Etats-Unis. Application provisoire ;
- OMC : Quatrième révision de l'initiative pharmaceutique – Approbation et mise en œuvre des résultats ;
- Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE (ALCP) : mise à jour de l'annexe III.

Selon l'art. 152, al. 5, LParl :

- Rapport de la Suisse au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Consultation ;
- Destruction de documents en connexion avec une procédure pénale et coopération avec des services de renseignement étrangers. Information.

Conformément à l'art. 151, al. 1, LParl, la CPE-E a demandé à être consultée sur les projets d'ordonnance importants suivants :

- Ordonnance relative à l'assistance administrative d'après les conventions contre les doubles impositions (OACDI).



Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, la CPE-E, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl, a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. En résumé, la liste des activités qu'elle a menées ou des sujets qu'elle a abordés à ce titre comprend :

- Politique extérieure de la Suisse. Priorités 2008 et perspectives pour 2009 – 2011. Entretien avec la cheffe du DFAE ;
- Politique européenne de la Suisse. Priorités 2008 et perspectives pour 2009 – 2011. Entretien avec la cheffe du DFAE et la cheffe du DFE ;
- Libre circulation des personnes. Auditions menées conjointement avec la CPE-N ;
- Statut du Kosovo. Contexte international et position de la Suisse ;
- Contribution à l'élargissement aux dix nouveaux États membres de l'Union européenne depuis 2004. État de la mise en œuvre ;
- Éventuelle candidature, à moyen terme, de la Suisse au Conseil de sécurité. Auditions ;
- Gestion du personnel et réseau extérieur du DFAE. Approfondissement ;
- Instruments à disposition du Parlement suisse pour les relations avec l'UE. Délégation AELE/PE ;
- Présidence de la 65<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations Unies. Entretien avec M. Joseph Deiss ;
- Etat des relations entre la Suisse et l'Italie ;
- Concept du Conseil fédéral concernant l'amélioration de la défense des intérêts de la Suisse à l'égard de l'UE ;
- Crise de la dette en Grèce et plan de secours pour l'Euro ;
- Perspectives pour l'AELE. Approfondissement ;
- Etat des relations entre la Suisse et l'Allemagne ;
- La Suisse et son groupe de vote dans les institutions de Bretton Woods ;
- La politique suisse au Moyen-Orient ;
- Rapport Kosovo du Conseil de l'Europe. Audition du Rapporteur Dick Marty ;
- La Charte sociale européenne. Etat de la signature et de la ratification ;
- Relations Suisse – UE. Prochaines étapes ;
- Entretiens avec les chefs de département concernés, notamment sous les rubriques « Actualités du DFAE », « Actualités du DFE » et « Actualités de politique européenne »

Chaque année, la commission effectue un voyage d'information à l'étranger, en vue de s'informer sur le pays concerné et sur les relations qu'il entretient avec la Suisse, d'une part, et de développer les relations bilatérales au niveau parlementaire, d'autre part. Elle s'est rendue au Mali (2008), en Syrie (2009), en Italie (visite ad-hoc 2009), en Ouzbékistan et au Turkménistan (2010), et au Kazakhstan (visite ad hoc 2011).

## 28 Coordination avec les autres commissions

La commission a présenté des co-rapports sur les objets suivants :

- [07.074](#) Programme MEDIA 2007-2013. Accord avec la Communauté Européenne. Message complémentaire (CTT)
- [07.078](#) Convention des Nations Unies contre la corruption (CAJ)
- [07.081](#) Violations graves du droit international humanitaire. Coopération avec les tribunaux internationaux. Prolongation (CAJ)
- [07.100](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (CPS)
- [08.022](#) Développement de l'acquis de Schengen. FRONTEX (CPS)
- [09.025](#) Accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon (CER)
- [09.030](#) Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Colombie et accord agricole entre la Suisse et la Colombie (CER)



- [09.038](#) Opération NAVFOR Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM (CPS)
- [10.059](#) Politique de sécurité de la Suisse. Rapport (CPS)
- [10.075](#) Programme de consolidation 2012 – 2013 (CdF)
- [10.095](#) Promotion civile de la paix. Crédit-cadre 2012 – 2015 pour trois Centres de Genève (CPS)
- [10.098](#) Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy (CPS)
- [10.099](#) Promotion civile de la paix au DDPS. Crédit-cadre 2012 – 2015 (CPS)

Le nombre relativement important d'objets traités dans le cadre de la procédure de co-rapport prévu à l'art. 49, al. 4, LParl, s'explique par la mondialisation et l'interpénétration croissante des politiques intérieure et extérieure. En effet, de nombreux objets relevant principalement de la politique intérieure présentent aussi une autre dimension sur laquelle la CPE-E doit prendre position en sa qualité de commission compétente pour la politique extérieure et la politique économique extérieure.

La collaboration entre les commissions dans le cadre de la procédure de co-rapport peut être qualifiée de positive, puisqu'elle a contribué à clarifier la situation et permis aux membres des commissions de se prononcer en toute connaissance de cause.

### **3 Composition de la commission, sous-commissions**

#### **31 Présidence**

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Dick Marty
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Eugen David

#### **32 Membres de la commission**

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Bischofberger, Briner, David, Fournier, Germann, Gutzwiller, Maissen, Marty, Maury Pasquier, Recordon, Reimann Maximilian, Seydoux-Christe, Sommaruga Simonetta
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :  
David remplace Stähelin  
Seydoux-Christe remplace Frick  
Gutzwiller remplace Heberlein  
Maury Pasquier remplace Brunner  
Fournier (nouveau)  
Recordon (nouveau)  
Béguelin (démission)  
Saudan (démission)  
Berberat remplace Sommaruga Simonetta depuis la session d'hiver 2009

#### **33 Sous-commission(s)**

La commission a institué cinq sous-commissions chargées de préparer et de garantir le bon déroulement des voyages d'information au Mali (2008), en Syrie (2009), en Italie (visite ad-hoc 2009), en Ouzbékistan et au Turkménistan (2010), et au Kazakhstan (visite ad-hoc 2011).



## **4 Nombre de séances nécessaires**

### **41 Commission**

Ces travaux ont exigé au total 44 séances, équivalant à 46,5 jours de séance ou 266,75 heures (soit 6,1 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 9 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 5 jours de séance ou 6,75 heures (soit 1,3 heure par jour de séance en moyenne).

### **42 Sous-commissions**

Ces travaux ont exigé au total 6 séances, équivalant à 3 jours de séance ou 5,75 heures (soit 1,9 heure par jour de séance en moyenne).

## **5 Remarques sur les travaux de la commission**

### **51 Politique européenne**

La poursuite de l'application de l'accord de libre circulation et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie ([08.029](#)) a été au centre des activités de la commission durant la première moitié de la législature. Le Conseil fédéral a en effet présenté à l'Assemblée fédérale un message accompagné de deux arrêtés fédéraux, l'un sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et l'autre sur l'extension de cet accord à la Bulgarie et à la Roumanie. Au sein de l'Assemblée, les débats ont presque exclusivement porté sur une question plutôt institutionnelle et juridique : dans l'optique d'un référendum, il s'agissait de déterminer si ces deux arrêtés recouvraient un seul et même sujet ou s'ils devaient être traités séparément. Les commissions et les conseils ayant défendu des avis divergents sur cette question, une conférence de conciliation a été nécessaire pour achever le traitement de cet objet : c'est finalement la position du Conseil des États – qui préconisait de traiter les arrêtés comme faisant partie d'un seul projet – qui a prévalu sur celle du Conseil national (favorable à ce que ceux-ci fassent l'objet de deux projets séparés).

### **52 Coopération internationale**

La CPE-E a par ailleurs examiné le message proposant l'ouverture d'un septième crédit de programme de 800 millions de francs destiné à financer les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement pour la période 2008 – 2012 ([08.028](#)). Parallèlement, la commission a traité le message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement ([08.030](#)). Ce dernier prévoit d'allouer un crédit d'environ 4500 millions de francs en vue d'assurer la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2012. Les commissions et les conseils ont principalement débattu de la stratégie menée sur le front de l'aide au développement et du montant du financement prévu pour les années à venir. La nécessité d'aider les pays du Sud n'a cependant pas été remise en cause. Finalement, une majorité a pu se dégager au sein des deux conseils pour demander au Conseil fédéral de présenter, avant la fin de l'année 2009, un message additionnel proposant une augmentation du financement accordé à l'aide au développement afin d'atteindre 0,5 % du revenu national brut (RNB) en 2015.

À défaut de message, le Conseil fédéral a présenté un rapport ([09.078](#)) dans lequel il a indiqué que l'état des finances ne permettait pas d'augmenter le montant des crédits avant 2013. Le 11 janvier 2010, la CPE-E a décidé de renvoyer le rapport au Conseil fédéral en chargeant ce dernier de lui soumettre un message ; elle entendait ainsi permettre aux



Chambres fédérales de décider elles-mêmes d'augmenter ou non l'aide publique au développement. Le Conseil des États s'est rallié à cette proposition ; par contre, le Conseil national a décidé de refuser le renvoi du rapport. Au cours du deuxième trimestre 2010, la CPE-E et le Conseil des États ont décidé de maintenir leur position.

Le Conseil fédéral a finalement présenté un message dans lequel il présentait des pistes pour faire passer la part de l'aide publique au développement de la Suisse à 0,5% du RNB ([10.085](#)) ; il a proposé d'augmenter les deux crédits-cadres mis en œuvre par la Direction du développement et de la coopération et le Secrétariat d'État à l'économie de 640 millions de francs pour les années 2011 et 2012. Les ressources additionnelles affectées à la coopération bilatérale au développement dans les domaines de l'eau et du climat permettraient de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur le plan de la coopération multilatérale, les fonds supplémentaires seraient utilisés dans le cadre de l'engagement envers les banques multilatérales de développement. La CPE-E a approuvé les deux arrêtés et le Conseil des États s'est rallié à la proposition de la commission.

La CPE-E a également examiné le projet du Conseil fédéral proposant que la Suisse participe aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement à hauteur de 167 millions de francs ([10.081](#)), afin de permettre à ces institutions de continuer à remplir leur mission dans le contexte de crise financière et économique. La CPE-E a approuvé l'arrêté fédéral correspondant et le Conseil des États a décidé de suivre sa commission.

La CPE-E puis le Conseil des États ont également approuvé l'arrêté fédéral portant sur la prolongation et l'augmentation de 290 millions de francs du quatrième crédit-cadre pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI ([10.076](#)). Cette augmentation garantira la poursuite de l'aide aux Etats d'Europe du Sud-Est et de l'ancienne Union soviétique jusqu'à fin 2012. Elle permettra plus précisément de favoriser la transition vers des systèmes démocratiques et pluralistes et de soutenir le développement économique.

La commission s'est également penchée sur le projet de contribution de la Suisse en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie au titre de la réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie ([09.055](#)) présenté par le Conseil fédéral et l'a approuvé tel quel.

### **53 Politique économique extérieure**

En mars 2009, le Conseil fédéral a décidé de conclure de nouvelles conventions de double imposition (CDI) qui respectent la norme de l'art. 26 du Modèle de convention de l'OCDE ; les conventions révisées prévoient que la Suisse accordera l'entraide administrative aux cas de fraude fiscale mais aussi de soustraction d'impôt. Entre février 2010 et mai 2011, la CPE-E a examiné des CDI révisées avec plus de vingt pays.

La commission s'est déclarée favorable à la reprise des normes de l'OCDE concernant l'échange d'informations en matière fiscale, mais a précisé qu'il était important de limiter l'échange d'informations aux catégories d'impôts définies dans les CDI, d'interdire de procéder à des enquêtes exploratoires (« pêche aux renseignements »), et de garantir la non-rétroactivité. La CPE-E a complété les arrêtés fédéraux qui lui ont été soumis par deux articles visant, d'une part, à ce que la mise en application de l'entraide administrative soit régie par une loi qui déterminerait les mesures de contrainte dont disposeraient la Confédération, les cantons et les autorités en matière fiscale, et d'autre part, à exiger du Conseil fédéral qu'il signifie aux Etats contractants que la Suisse n'accordera aucune entraide administrative si les requêtes sont fondées sur des données obtenues illégalement. Les conseils ont approuvé les arrêtés ainsi complétés.



La stabilité du système financier et monétaire mondial suite à la crise économique et financière a également été au centre des préoccupations de la CPE-E, surtout durant la seconde moitié de la législature. Estimant qu'il était dans l'intérêt de la Suisse de participer aux efforts internationaux pour endiguer cette crise et de jouer un rôle important au sein du Fonds monétaire international (FMI), la CPE-E a décidé, d'une part, d'accepter l'adhésion de la Suisse aux Nouveaux accords d'emprunt modifiés, qui représentent le filet de sécurité financière du FMI lors de crises présentant une menace pour le système monétaire et financier international ([10.079](#)), d'autre part, d'approuver un crédit d'engagement de 950 millions de francs en vue de l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI ([10.080](#)), et enfin, d'entrer en matière sur un crédit-cadre supplémentaire de 12,5 milliards de francs sous forme de garanties, en vue d'une contribution extraordinaire limitée dans le temps destinée à augmenter les ressources du FMI ([09.039](#)). Le Conseil des Etats a suivi les décisions de sa commission.

L'examen de la contribution visant à augmenter les ressources du FMI ([09.039](#)) a été reporté deux fois au Conseil national. De l'avis de la chambre basse, cet objet devait être traité en même temps que le message concernant le crédit de programme complémentaire en vue de faire passer la part de l'aide publique au développement de la Suisse à 0,5 % du RNB d'ici à 2015 (voir plus haut), ceci afin d'assurer un examen global et cohérent de la participation financière de la Suisse au FMI et des différentes contributions liées à l'aide au développement. La situation s'est débloquée lors de la séance de la CPE-N de janvier 2011 ; cette dernière ayant accepté à cette occasion d'augmenter l'aide publique au développement, l'arrêté relatif à la contribution en faveur du FMI a également pu être approuvé.

Enfin, la CPE-E a débattu des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 sur la politique économique extérieure.

#### **54 Nations Unies**

Au courant de l'année 2009, les CPE se sont penchées à plusieurs reprises sur le rapport du DFAE sur les implications d'une éventuelle candidature suisse à moyen terme au Conseil de sécurité. Le 2 septembre 2010, la CPE-E était invitée à se prononcer sur cette question, en vertu de l'art. 152, al. 3, LParl, et s'est déclarée favorable, par 10 voix contre 1, à une candidature de la Suisse. La majorité de la commission a estimé que depuis son adhésion à l'ONU, la Suisse s'était engagée activement au sein de cette organisation, avec laquelle elle s'identifie parfaitement, et que cette démarche devrait, en toute logique, se concrétiser par une adhésion au Conseil de sécurité.

#### **55 Politique étrangère en général**

Le 27 mai 2010, la CPE-E s'est penchée sur l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis concernant la demande de renseignements relative à UBS SA, et du protocole modifiant cet accord, ainsi que sur le message y relatifs. Cet accord, conclu le 19 août 2009, prévoit que la Suisse accorde l'entraide administrative aux Etats-Unis sur quelque 4450 cas de fraude fiscale et de soustraction fiscale grave ; il vise à résoudre un conflit de souveraineté et une dissension entre les ordres juridiques des deux pays, apparus dans le contexte des poursuites lancées par les Etats-Unis à l'encontre d'UBS SA.

La commission est entrée en matière sur le projet sans opposition et ce dernier a été accepté dans la version du Conseil fédéral au vote sur l'ensemble par 9 voix contre 4. Lors de la session d'été 2010, le Conseil des Etats a adopté la position de la majorité de la CPE-E. Cependant, le Conseil national a rejeté le projet au vote sur l'ensemble ; les divergences entre les deux conseils ont porté sur l'objet dans son entier, et pendant les débats, très



controversés, dans les conseils, la CPE-E et le Conseil des Etats ont maintenu leur position tout au long de la procédure d'élimination des divergences. C'est ainsi que finalement le projet du Conseil fédéral, soutenu par la majorité de la CPE-E et le Conseil des Etats, s'est imposé.

En outre, la CPE-E a examiné les rapports de politique étrangère 2009 ([09.052](#)) et 2010 ([10.111](#)). Ce rapport donne un aperçu des principales activités entreprises par la Suisse dans ce domaine depuis la parution du rapport de 2007 et présente en détail les difficultés rencontrées et les défis qui restent à relever. En lui donnant une nouvelle forme de présentation, le Conseil fédéral a répondu à la proposition déposée par la CPE-E dans son postulat ([06.3417](#)), qui visait à réunir les multiples rapports sur la politique extérieure en un seul et unique rapport annuel qui couvrirait l'ensemble des activités de politique extérieure de la Suisse.

## 6 Perspective

Sujets importants à traiter pendant la 49<sup>e</sup> législature (2011 – 2015) en fonction des domaines de compétences de la CPE-E (selon l'état actuel des connaissances) :

La commission continuera de se pencher sur le développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne. Elle s'informera en particulier régulièrement sur l'évolution de la coopération avec l'UE dans le cadre des accords de Schengen/Dublin. Les questions institutionnelles qui se posent dans le contexte des accords bilatéraux – qui comprennent entre autres, les modalités de l'adaptation des accords aux développements de l'acquis communautaire, l'interprétation des accords et le règlement des différends – seront également soigneusement examinées par la CPE-E ; la nature de l'approche dans la poursuite et le développement des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE fera l'objet de débats approfondis et la commission y participera activement.

Le statut et le rôle de la Suisse au sein des Nations unies constitueront un deuxième axe des travaux de la commission ; la participation de la Suisse aux travaux de l'ONU en tant que membre depuis son adhésion en 2002 constitue un thème important pour la CPE-E et cette dernière suivra les activités de l'ONU et s'informera des développements liés à la participation de la Suisse, soit en recourant aux mécanismes de consultations prévus à l'*art. 152, LParl*, soit en s'adressant au chef du DFAE dans le cadre des discussions sur des sujets d'actualité. Les réformes de l'ONU occuperont également une place importante dans les discussions de la commission.

En troisième lieu, la commission poursuivra ses travaux sur la participation bilatérale et multilatérale de la Suisse dans le cadre de la coopération internationale. Sur le plan multilatéral, outre l'ONU, l'OCDE et les institutions de Bretton Woods jouent à cet égard un rôle important. La commission examinera la politique et les activités de la Suisse et participera à la définition de la stratégie à suivre dans le cadre de la coopération au développement, de l'aide humanitaire, de la promotion civile de la paix et des droits de l'homme, ainsi que de l'aide économique et de l'aide monétaire. Elle se penchera notamment sur les crédits-cadre destinés à financer les différentes activités sectorielles et examinera l'orientation stratégique et les priorités des politiques menées. A ce titre, en début de nouvelle législature, elle étudiera le message concernant la coopération internationale : continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération, continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement, continuation de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI, continuation du financement des mesures de la politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement.



La commission va également continuer de s'intéresser de près à l'évolution des relations économiques et financières de la Suisse avec les États tiers et demandera des informations à ce sujet, soit en recourant aux mécanismes de consultation prévus à l'*art. 152, LParl*, soit en s'adressant au chef du DFE dans le cadre des discussions sur des sujets d'actualité.

Enfin, la commission suivra l'évolution de la situation internationale, ainsi que celle des relations diplomatiques de la Suisse.